

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Adoption du Budget
supplémentaire 2024

DATE DE CONVOCATION
6 juin 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 28

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-06-19

L'an deux mil vingt cinq
le douze juin à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – Mme CREVON – M. BULARD – Mme FRIBOULET – Mme BOSQUIER

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL a donné pouvoir à M ROGERET
Mme LECLERC a donné pouvoir à M BULARD
M. BRUNET a donné pouvoir à Mme SEMIEM
M MIZABI a donné pouvoir à M GOMIS
Mme DUVAL a donné pouvoir à M SACHOT
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET
M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE a donné pouvoir à Mme MEZRAR
M. FRESSEL a donné pouvoir à Mme BARRIERE
M. Frédéric GESLIN a donné pouvoir à Francis GESLIN
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER
M PETIT a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

Excusés

M BRUNAUD

Mme ESCLASSE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, Maire

Lors de sa séance du 19 décembre 2024, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a adopté son budget primitif 2025.

Après avoir délibéré sur le compte financier unique et sur l'affectation du résultat, il convient désormais d'inscrire ces résultats au budget 2025 et de présenter certains ajustements par le biais d'une décision modificative n°1 appelé « Budget Supplémentaire ».

Le détail des mesures d'équilibres budgétaires est mentionné dans le rapport joint à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter le Budget supplémentaire 2025 suivant les équilibres suivants :

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	998 753,00 €	998 753,00 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 602 900,00 €	1 126 433,94 €
Opérations liées au report	512 945,47 €	989 411,53 €
Total	2 115 845.47 €	2 115 845.47 €

Vu

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

La délibération n°2024-12-79 du 19 décembre 2024 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Considérant

Qu'après avoir exposé à l'assemblée le budget supplémentaire 2025 par chapitres budgétaires, en section de fonctionnement et en section d'investissement, Madame la Maire, invite le Conseil municipal à adopter le budget supplémentaire 2025 qui s'équilibre aux montants suivants:

En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	998 753,00 €	998 753,00 €

En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 602 900,00 €	1 126 433,94 €
Opérations liées au report	512 945,47 €	989 411,53 €
Total	2 115 845.47 €	2 115 845.47 €

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 26
voix contre 0
Abstention 2 (M Bulard et Mme Leclerc)

Article unique : d'adopter le Budget supplémentaire 2025.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits